



## **Avenant N°5**

### **A l'avis de course pour l'ensemble des courses organisées par l'YCH entre le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 et le 31 Septembre 2021**

---

**Cet Avenant N°5 concerne uniquement la Régate du Clair de Lune Basco-Landais du  
24 Juillet 2021**

**Seuls les paragraphes cités ci-dessous modifient l'Avis de Course « pour l'ensemble des courses  
organisées par l'YCH entre le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 et le 31 Septembre 2021 »**

**Lire :**

#### **2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

Ajouter :

-Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable autorisés, et possédants tout le matériel  
et équipement pour une navigation de nuit

#### **5 HORAIRES**

Briefing : à 14h30 au club-house du YCH

Signal d'Avertissement : 16h

#### **7 PARCOURS**

Départ en baie d'Hendaye

Bouée à virer devant Capbreton (coordonnées GPS fournies au plus tard lors du briefing)

Arrivée soit en baie d'Hendaye avec le bateau comité, soit entre les deux digues du chenal, par auto pointage.

#### **8 CLASSEMENT**

8.2 Seul un classement général au temps compensé sera établi selon la méthode des courses à durée fixe et le système temps/distance.

8.5 Afin de déterminer le classement, la course étant neutralisée le 24 juillet à 24h00, tout bateau n'ayant pas coupé la ligne d'arrivée à minuit le 24 Juillet, devra fournir à l'Organisateur les coordonnées GPS du point attend à minuit.



## **9. SECURITE**

Ajouter :

Les bateaux prenant part à la régata du Clair de lune Basco-Landais devront être équipés de tous les moyens nécessaires, et en état de marche , pour effectuer une navigation de nuit.

## **10 PRIX**

Un prix sera remis aux trois premiers du classement général tel que défini au paragraphe 8 ci-dessus.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 25 Juillet à 11h au Yacht Club d'Hendaye, suivi d'un apéritif